plu2
plan local d'urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME

DESTINATION DES SOLS CARTE GENERALE

SAINGHIN-EN-MELANTOIS

Plan Local d'urbanisme intercommunal approuvé au conseil métropolitain du 12 décembre 2019
Modifié par délibération du 17 Décembre 2021

Important : Les supports de consultation du PLU ont été développés pour favoriser une lecture par les outils numériques accessibles via https://plu.lillemetropole.fr. Pour disposer d'une information complète du parti d'aménagement et des règles appliquables, la lecture de la carte générale de destination des sols doit se faire de manière croisée avec le reste des pièces du document d'urbanisme.

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

DESTINATION DES SOLS [RÈGLEMENT]

Urbain mixte
- [1] Centralités
- [2] Tissu mixte dense
- [3] Tissu résidentiel de fère industrielle
- [4] Tissu résidentiel intermédiaire
- [6] Tissu résidentiel collectif
- [6] Tissu résidentiel pavillonnaire
- [7] Tissu résidentiel diversifié
- [8] Hameaux

Application des dynamiques territoriales :
- [UCM] Coeur métropolitain
- [UCA] Villes-centres d'agglomération
- [UCO] Villes de la couronne urbaine
- [UVC] Villes du canal urbain
- [USE] Villes de l'arc sud est
- [UGB] Villes des grands boulevards
- [UAR] Villes d'appui et villes relais
- [UVD] Villes et villages durables

Urbain spécial
- [PSMV] Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Lille
- [UAL] Zone Euraminalimentaire
- [UCH] Zone des activités hospitalières
- [UC.J] Zone de la cité jardin de la délivrance
- [UCP] Zone du centre pénitentiaire
- [UEP] Zone des équipements publics ou d'intérêt collectif
- [UGS] Zone du site du Grand stade
- [UH] Zone du domaine militaire de la citadelle de Lille
- [ULM] Zone du quartier du ballon
- [UPL] Zone portuaire
- [UU] Zone de la cité scientifique et universitaire de Villeneuve d'Ascq
- [UV1] Zone dédiée à l'activité aéronautique
- [UV2] Zone de l'aérodrome

Parc Urbain
- [UP] Zone de parc urbain

Agricole
- [A] Zone agricole

Urbain économique
- [UE] Zone d'activités diversifiées
- [UI] Zone d'industrie
- [UX] Pôle commercial monofonctionnel d'agglomération
- [UX.x] Centralité commerciale complémentaire

Urbain aménagement
- [UZ] Zone d'aménagement concerté (ZAC)
- [UOP] Zone d'opération d'aménagement

À urbaniser
- [AUCM] Zone à urbaniser constructible mixte
- [AUCM2] Zone à urbaniser constructible mixte en ZAC
- [AUCA] Zone à urbaniser constructible activités
- [AUCA2] Zone à urbaniser constructible activités en ZAC
- [AUCA:OP] Zone à urba. constructible activités en opé. d'aménagement
- [AUDM] Zone à urbaniser différée mixte
- [AUDA] Zone à urbaniser différée activités

Naturel
- [N] Zone naturelle
- [NE] Zone naturelle écologique
- [NL] Zone naturelle de loisirs
- [NJ] Zone naturelle de jardin

EMPLACEMENT RÉSERVÉ [RÉGLEMENT]
- Emplacement réservé d'infrastructure (ERI)
- Emplacement réservé de superstructure (ERS)
- Emplacement réservé de continuité écologique (ERC
- Emplacement réservé aux logements (ERL)
- Servitude de projets d'équipements publiques (SP/EP)
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (PAPA/G)
- Servitude de mixité sociale (SMS)
- Servitude de taille de logement (STL)

RISQUE TECHOLOGIQUE ET NATUREL [RÉGLEMENT]
- Sols pollués [n ou n1]
- Autre secteur à risque d'innondation [I3]

[SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE
- Secteur à risque d'innondation du PPRI Val de Marque [I1]
- Secteur à risque d'innondation du PPRI de la Lys [I2]

AUTRES ÉLÉMENTS À TITRE INFORMATIF
- Zone humide [ZH1] ou zone à dominante humide [ZDH 0 à 4 ou sans enjeu identifié]
- Parcellaire

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE [RÉGLEMENT]
- Espaces Boisés Classés
- Squares et parcs
- Jardins Familiaux
- Terres cultivés en zones urbaine
- Secteur paysager et/ou arboré à préserver simple simple
- Secteur paysager et/ou arboré à préserver normal
- Secteur paysager et/ou arboré à préserver renforcé
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zones agricole et naturelle
- Zone tampon des réservoirs de biodiversité
- Espace naturel relais
- Coefficient de biotope [CBS 1]
- Coefficient de biotope [CBS2]
- Emprise bâtie
- Limite communale
- Voies d'eau [rivière, canal, plan d'eau...]

[SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE]
- Zone de protection [PIG] et périmètre de protection rapprochée [DUP] des champs captants
- Secteur de vunérabilité des champs captants [AAC1 à 3]

PRESCRIPTIONS DIVERSES [RÉGLEMENT]
- Linéaire commercial "Toute activité"
- linéaire commercial "artisanal et commercial"
- Linéaire commercial "artisanal et commercial élargi"
- Marge de recul
- Prescriptions spéciales de voirie
- Secteur de bonne qualité de desserte
- Secteur affecté au domaine public ferroviaire
- Périmètre d'obligation de raccordement au réseau de chaleur urbain
- Cheminement piéton existant ou à créer

[ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
- [OAP] Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation

Échelle au 1 : 5000
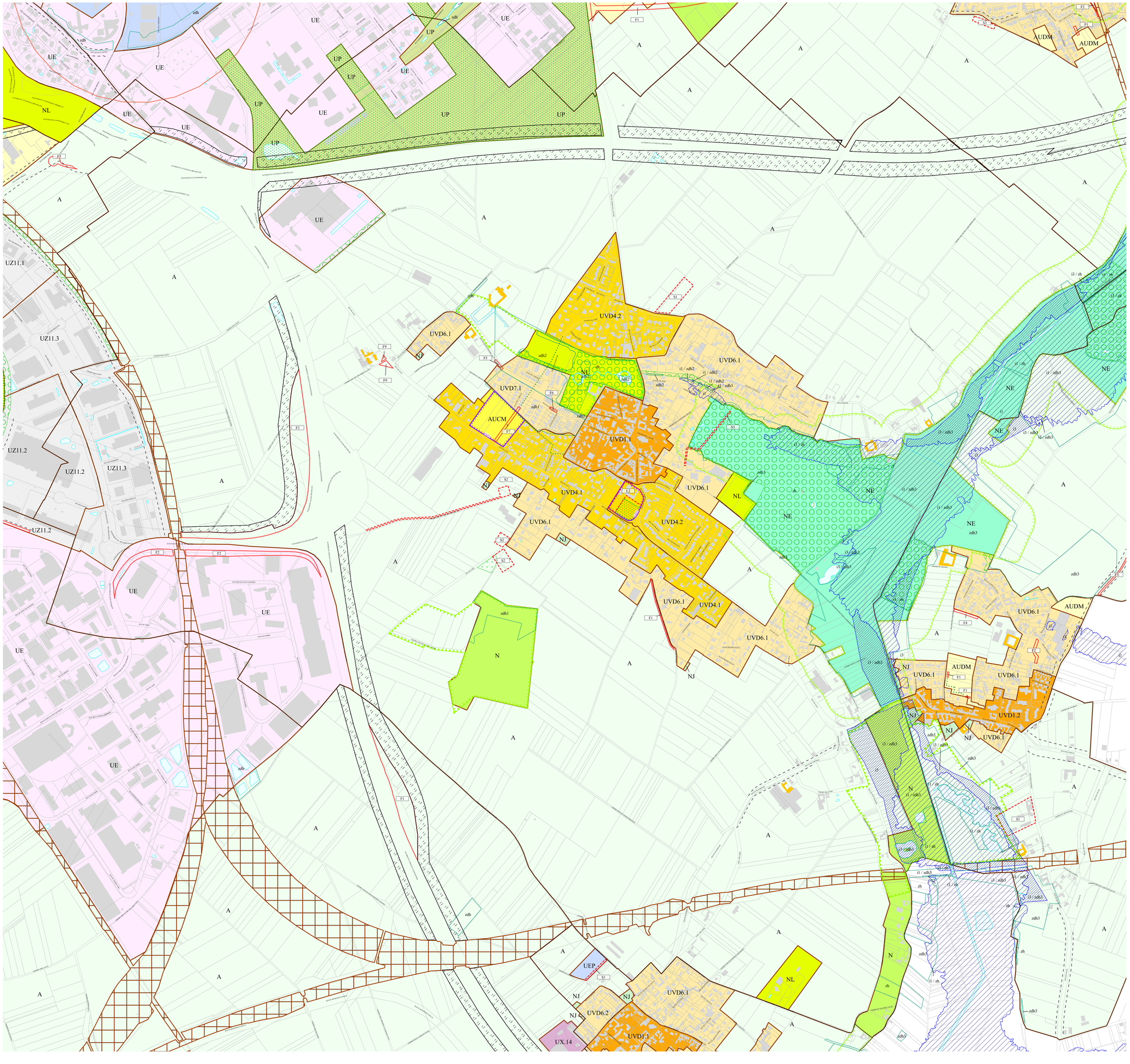
La cartographie du PLU0 de la MEL sur les communes ciblées est jointe sur ce plan à titre indicatif